



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 26 SEPTEMBRE 2010

RÉSULTAT DE LA VOTATION

MODIFICATION DU 19.03.2010 DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE
OBLIGATOIRE ET L'INDEMNITÉ EN CAS D'INSOLVABILITÉ
(LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, LACI)

53.4% OUI



THOMAS MILIC, THOMAS WIDMER

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Département des sciences politiques de l'Université de Zurich

Responsable : PD Dr. Thomas Widmer
Analyses/commentaires : Dr. Thomas Milic

gfs.bern

Responsable du projet : Claude Longchamp
Direction du projet : Martina Imfeld
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain : Eric Poly
Support CATI : Melanie Stalder
Evaluation informatique : Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Emilio Violi, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2010) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Dr. Thomas Milic : analyse de la votation fédérale du 26 septembre 2010, gfs.bern et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 26 SEPTEMBRE 2010	4
A propos de la méthode	5
SITUATION INITIALE	7
IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	9
Importance accordée à l'objet	9
Participation	9
Formation de l'opinion – difficulté du choix, moment du choix et utilisation des sources d'information	11
IMPORTANCE DE L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	12
Profil du vote	12
Perception	15
Motifs du choix	16
Arguments pour et contre	18
DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	23

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 26 SEPTEMBRE 2010

Les votant-es ont attribué à la révision de la loi sur l'assurance-chômage une importance inférieure à la moyenne il est vrai que l'analyse de l'importance personnelle a révélé des différences entre différents groupes de caractéristiques : les sondé-es déjà touché-es eux-mêmes par le chômage ou ceux/celles qui se trouvent actuellement en mauvaise posture économique se sont sentis plus concernés par cet objet que les personnes qui gagnent bien leur vie sans jamais avoir été confrontées au chômage. En outre, pour la majorité des participant-es, le vote a été facile : 69 pour cent d'entre eux ont indiqué n'avoir eu aucune peine à prendre leur décision.

La controverse autour de cette votation a été principalement marquée par l'opposition gauche droite. Les personnes qui se classaient politiquement à gauche ou à l'extrême gauche rejetaient majoritairement l'objet alors que celles qui se situaient au centre ou à droite l'acceptaient dans leur grande majorité. La structure idéologique classique des arguments avant la votation s'exprime également dans le comportement de vote des adeptes des différents partis : alors que les partisans du PS et des Verts rejetaient nettement l'objet (71% de non pour chacun d'eux), les votant-es du PDC, du PRD et de l'UDC l'acceptaient majoritairement (parts de oui comprises entre 71 et 77%).

L'âge revêtait également une importance notable pour le vote. Les jeunes ayants droit au vote – avant tout les classes d'âge confrontées au risque majeur de chômage et le plus fortement concernées par la prolongation de la période de carence – repoussaient nettement la révision (63% de non). En revanche, les personnes de plus de 70 ans, qui n'étaient plus concernées par l'AC, votaient en grande majorité pour cette réduction des prestations (67% de oui). Les personnes moyennement menacées par une perte d'emploi ont accepté de justesse la révision de la loi sur l'AC.

Les personnes qui ont voté oui ont estimé que la sécurité financière de l'AC était particulièrement importante. Elles accordaient une importance moindre à d'autres réflexions, sans doute négatives, telles que l'augmentation des déductions salariales, indiquées le plus fréquemment comme contenu de l'objet. Les recommandations, qu'il s'agisse de celles des partis ou du Conseil fédéral, représentent un autre motif de vote cité dans une proportion au-dessus de la moyenne. Cela montre qu'en cas de doute, les votant-es choisissent de suivre la recommandation du Conseil fédéral ou de leur parti préféré. Pour les tenant-es du non, la solidarité avec les personnes au chômage représentait le motif le plus important. 91 pour cent des adversaires au projet l'ont cité en première ou en seconde position.

Il est étonnant de constater que le camp, pourtant vainqueur, des partisans de l'objet ont produit des arguments moins largement acceptés que les adversaires de la révision. S'il est vrai que les arguments « pour » étaient approuvés par la majorité des votant-es, les argu-

ments « contre » étaient acceptés à hauteur de septante pour cent et plus, même par les personnes ayant voté oui (!). Une large majorité des votant-es, qu'ils/elles aient voté « oui » ou « non », approuvaient l'idée qu'il ne fallait ni démanteler l'assurance-chômage dans une période économiquement difficile ni économiser alors que parallèlement des bonus étaient versés par millions à des managers. Toutefois cette opinion n'a pas été prépondérante pour le vote. L'analyse du rapport entre les réactions aux arguments et le vote montre qu'un chiffre non négligeable de ceux qui penchaient plutôt vers le « non » en raison du contenu ont tout de même suivi la recommandation du Conseil fédéral ou de leur parti préféré et ont déposé un « oui » dans l'urne. D'autres en revanche estimaient que l'assainissement financier de l'AC était prioritaire et c'est pourquoi, malgré une gêne visible, ils/elles ont approuvé la révision.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage représentatif effectué par le partenariat VOX après la votation du 26 septembre 2010. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de quinze jours après la votation. L'analyse des données a été confiée à l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ). Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 90 enquêteurs/enquêteuses. gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs/euses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondé-es a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1511 ayants droit au vote, dont 53 pour cent sont originaires de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. La marge de confiance pour l'ensemble des sondé-es se situe à +/- 2.5 pour cent. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement, la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votant-es

	Participation en %	Révision de la loi sur l'assurance-chômage % oui
Suisse	35.8	53.4
ZH	33.4	59.6
BE	34.7	54.2
LU	34.4	65.6
UR	25.9	57.6
SZ	32.4	65.8
OW	35.7	69.1
NW	39.1	67.3
GL	21.7	63.2
ZG	42.5	67.8
FR	33.7	44.4
SO	37.5	54.7
BS	47.2	49.6
BL	37.1	53.4
SH	53.3	54.8
AR	36.1	59.5
AI	25.8	72.6
SG	38.9	60.1
GR	26.3	63.1
AG	30.9	57.5
TG	29.5	63.5
TI	33.8	42.0
VD	41.5	44.4
VS	42.1	44.7
NE	39.4	32.2
GE	41.6	39.5
JU	34.7	24.0
Source : http://www.admin.ch (résultats provisoires)		

SITUATION INITIALE

Le 26 septembre 2010, le peuple suisse a été appelé aux urnes, suite au lancement du référendum contre la révision de la loi sur l'assurance-chômage. En raison de la dette croissante de l'assurance-chômage (AC), chiffrée à la fin juin 2010 à environ 7 milliards de francs, le Conseil fédéral et le Parlement se sont vus obligés de réviser la loi afin de stabiliser la situation financière de l'AC. Ce projet allie l'augmentation des recettes à la réduction des dépenses. Au chapitre des recettes, il prévoit une augmentation des cotisations salariales de 2.0 à 2.2 pour cent. En outre, une cotisation de solidarité sera prélevée auprès des personnes qui gagnent entre 126'000 et 315'000 francs afin d'amortir la dette de l'AC. Au chapitre des dépenses, la réduction ciblée de certaines prestations devrait ensuite permettre d'atteindre une amélioration financière d'environ 620 millions de francs ; il s'agit par exemple d'augmenter la durée de cotisation nécessaire pour une durée d'indemnisation donnée, de raccourcir les durées d'indemnisation, en particulier chez les personnes de moins de 25 ans et de prolonger les délais d'attente pour les revenus élevés. D'après ses promoteurs, la révision propose une adaptation nécessaire, équilibrée et appropriée, puisqu'elle permet de stabiliser à nouveau les finances de l'AC. En outre, sans cette révision, le Conseil fédéral sera tenu, selon la loi en vigueur, de porter les cotisations salariales de 2 à 2.5 pour cent en raison de l'endettement de l'AC, sans pouvoir entreprendre aucune économie au chapitre des dépenses.

Un comité a lancé le référendum contre cet objet. Les critiques portaient avant tout sur la réduction des prestations de l'AC, qualifiée de manque de solidarité et de grande injustice au vu de certains salaires parfois très élevés. On a aussi avancé que des salaires annuels de plus de 315'000 pourraient également contribuer au financement de l'AC. De plus, la situation financière ne serait de loin pas aussi préoccupante qu'on le dit, la mise sous pression d'une telle assurance étant considérée comme normale en une période économique difficile. Finalement le fait que la révision entraînerait des dépenses supplémentaires pour les cantons et les communes a été un autre argument avancé pour justifier le référendum. Du côté des partis politiques bourgeois, l'objet a été soutenu par l'UDC, le PLR, le PDC, les Verts libéraux, le PBD, le PDF et le parti de l'auto il était également appuyé par les associations économiques – Economiesuisse, l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union suisse des paysans, Gastrosuisse et Hôtellersuisse. La révision a été principalement combattue par les partis politiques de gauche suivants : le PS, les Verts, le PEP, le PCS, mais aussi les Démocrates suisses et le parti Chrétien conservateur. Du côté des associations économiques, on trouvait surtout celles qui défendaient les intérêts des employé-es telles que l'Union suisse des arts et métiers et la SECsuisse, mais aussi Swissmem et de nombreuses autres organisations comme l'Association des villes suisses, les associations de jeunesse, Caritas, l'association faitière des handicapé-es et la Conférence suisse des institutions sociales. Dans l'ensemble, on peut reconnaître une constellation gauche droite typique.

S'il est vrai que la campagne précédant la votation a été animée par quelques groupes, dans l'ensemble elle a pourtant été plutôt morne. La mobilisation a été faible ; néanmoins la participation de seulement 35.5 pour cent (la moyenne de 1991 à 2008 est de 43.8%) est

également due au fait qu'à cette date, un seul objet était soumis au vote. Le résultat de la votation était relativement net, avec une majorité d'approbation de 53.4 pour cent. Cependant on constatait une différence importante entre le comportement de vote de la Suisse alémanique, qui approuvait nettement l'objet (sans Bâle-Ville qui le rejetait de justesse) et la Suisse romande et italophone, qui n'en voulait pas (canton de Fribourg et Valais compris).

IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Importance accordée à l'objet

Les sondé-es ont pu classer la révision de la loi sur l'assurance-chômage (révision de l'AC) selon l'importance pour soi-même comme pour le pays, sur une échelle allant de 0 (sans importance) à 10 (très grande importance). Cette révision s'est vue accorder une importance inférieure à la moyenne, tant pour le pays que pour les sondé-es eux/elles mêmes. Les personnes principalement concernées sont avant tout celles qui se sentaient personnellement menacées : les sondé-es qui avaient déjà été touché-es par le chômage (valeur moyenne accordée à l'importance : 5.2) ou qui se trouvent actuellement dans une mauvaise situation financière (5.2) se sont senties davantage concerné-es par l'objet que les personnes qui gagnent bien leur vie et n'ont jamais été confrontées au chômage. Le fait que la Suisse romande ait accordée une importance personnelle plus élevée à cet objet (5.2) que la partie alémanique du pays (4.7) peut s'expliquer, entre autres, par la différence du taux de chômage entre les deux régions linguistiques. En outre, les sondé-es éprouvant de la sympathie pour le PS ou se situant eux/elles-mêmes politiquement à gauche (5.4) lui accordaient une importance au-dessus de la moyenne.¹

Tableau 1.1 : Perception de l'importance de l'objet pour la pays et pour soi-même, en pour cent des ayants droit au vote

Importance pour ...	Révision de la loi sur l'assurance-chômage	
	le pays	soi-même
Très faible (0, 1)	1.5	16.6
Faible (2-4)	8.6	22.3
Moyen (5)	18.1	20.0
Grande (6-8)	57.5	33.6
Très grande (9, 10)	14.3	7.6
Moyenne arithmétique	6.7	4.8
n	1393	1439
Moyenne 2000-2009	6.9	5.4

© Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010.

Participation

La participation a été relativement faible. Les facteurs qui l'expliquent sont d'ailleurs toujours les mêmes : le degré d'implication politique, l'âge et la formation ont eu un effet significatif sur la volonté de participer. En outre, les partisans du PS ont réussi à mobiliser leur électorat plus fortement que les autres partis. Leur taux de participation se monte à 45 pour cent, alors que celui des sympathisant-es d'autres partis se situe le plus souvent au-dessous de quarante pour

¹ Les valeurs moyennes concernant l'importance s'élèvent à 4.9 pour les personnes se classant à l'extrême gauche et à 5.1 pour celles qui se classent dans le camp des modérés de gauche.

cent. Par ailleurs il vaut la peine de signaler que le rapport personnel à l'objet n'a pas influencé significativement la participation. Les personnes qui ne se sentaient pas concernées par le contenu de cette votation (importance 0-4) ne se sont majoritairement pas rendues aux urnes (taux de participation : 31%). Mais il en est allé de même pour ceux/celles qui considéraient que cet objet était important (importance 6-8, taux de participation : 43%). Seules les personnes pour lesquelles cet objet présentait une importance maximale (valeur 9 et 10) ont participé de façon (juste) majoritaire (52%). La mobilisation étonnamment faible des personnes directement concernées montre aussi que les sondé-es actuellement au chômage ou qui l'ont été (taux de participation 33%), n'ont pas participé davantage ; au contraire, la tendance va même vers une participation plus faible que pour le reste des sondé-es (37%). Même un sentiment subjectif de détresse économique n'a pas poussé les ayants droit en masse aux urnes : les sondé-es qui indiquaient que leur situation économique était mauvaise ou juste correcte (taux de participation : 25 resp. 36%), ont été moins nombreux à participer que ceux/celles qui qualifiaient leur situation économique de satisfaisante, voire d'excessivement satisfaisante (35 resp. 43%).

Tableau 1.2 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pour cent des participantes

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	35.5	1507	
Intérêt à la politique			V = .393***
Très intéressé-e	65	271	
Assez intéressé-e	41	741	
Pas vraiment intéressé-e	14	360	
Pas du tout intéressé-e	6	118	
Age			V = .298***
18 à 29 ans	17	257	
30 à 39 ans	23	363	
40 à 49 ans	35	254	
50 à 59 ans	46	223	
60 à 69 ans	50	240	
70 ans et plus	59	170	
Formation			V = .197***
Niveau élevé	46	708	
Niveau moyen	26	715	
Niveau faible	37	85	
Concerné-e par le chômage aujourd'hui ou par le passé			n.s.
Concerné-e	33	335	
Pas concerné-e	37	1156	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
[©] Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010.

Formation de l'opinion – difficulté du choix, moment du choix et utilisation des sources d'information

Les ayants-droit ont trouvé la décision concernant la révision de la loi sur le chômage assez facile. Selon leurs propres déclarations, 69 pour cent des participant-es n'ont pas eu de trop grandes difficultés à se décider.² Par contre, ils/elles ont pris leur décision de vote relativement tard. Quarante pour cent des votant-es indiquent en moyenne avoir toujours su ce qu'ils/elles allaient voter.³ Toutefois pour la révision de l'AC, seuls 24 pour cent des participant-es. Un petit tiers (30%) ne s'est forgé une opinion définitive qu'au cours de la dernière semaine.

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté à prendre une décision, en pour cent des participantes

	Révision de la loi sur l'assurance-chômage
Moment du choix	
Clair dès le début	24
4 à 6 semaines avant la votation	17
2 à 3 semaines avant la votation	29
1 jour à 1 semaine avant la votation	30
n	536
Difficulté du choix	
Plutôt facile	69
Plutôt difficile	28
Ne sais pas, pas de réponse	3
n	538
© Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010.	

² La moyenne de 2000 à 2005 s'élève à 66 pour cent

³ La moyenne pour les 68 objets entre le 12 mars 2000 et le 27 novembre 2005. Les valeurs n'ont été calculées que pour les participantes

IMPORTANCE DE L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Profil du vote

L'analyse du profil du vote montre que le fossé entre les partisans et les adversaires de l'objet passait pour l'essentiel le long de l'axe gauche-droite. Les sondé-es qui se classent eux/elles-mêmes au centre ou du côté droit du spectre politique ont approuvé l'objet bien plus nettement que les personnes se classant à gauche ou à l'extrême gauche. En outre, le caractère gauche-droite classique, tel qu'il est apparu lors de nombreuses autres votations de politique sociale et économique, se reflète également dans le comportement de vote selon la sympathie pour un parti. Les sympathisant-es des Verts et du PS s'en sont majoritairement tenus à la ligne du parti et ont clairement rejeté la révision à hauteur de 71 pour cent de non. La discipline de parti a été quasi identique parmi les partisans des partis bourgeois (PDC, PRD et UDC) : environ septante pour cent de personnes appartenant à ces trois groupes ont déposé un « oui » dans l'urne et ont ainsi suivi les recommandations de vote de leur parti respectif. Lors d'une telle constellation conflictuelle, le comportement de vote des personnes sans parti peut être déterminant. Dans cette catégorie, les voix pour et contre ont été assez équilibrées (46 pour cent de oui, 54 pour cent de non), ce qui a finalement été plus profitable aux partisans qu'aux adversaires de l'objet.

Cet objet a parfois également été associé à différents points de vue concernant la politique économique. Effectivement, la question de savoir jusqu'à quel point l'Etat doit intervenir dans les questions de politique économique a joué un rôle significatif lors du vote. Les partisans d'une politique du « laissez-faire » ont approuvé plus fréquemment cet objet (69%) que les personnes qui accueillent positivement l'idée d'une régulation économique renforcée de l'Etat (38%). De même le souhait d'un nivellement plus important des revenus était nettement en corrélation avec un rejet de l'objet, alors que les sondé-es qui souhaitent une Suisse avec de grandes différences de revenu ont déposé majoritairement un oui dans l'urne.

On relève également une relation entre la confiance envers le gouvernement et le comportement de vote : deux tiers des personnes qui font confiance au Conseil fédéral ont accepté l'objet alors que chez celles qui s'en méfient, ce pourcentage n'est plus que de 43 pour cent.

Tableau 2.1 : Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	54.2	823	
Sympathie pour un parti			V = .405***
PS – Parti socialiste	29	187	
PDC – Parti démocrate chrétien	71	76	
PLR. Les Libéraux-Radicaux	77	102	
UDC – Union démocratique du centre	75	135	
PES – Les Verts	(29)	(31)	
Aucun parti	46	129	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .403***
Extrême gauche	18	89	
Gauche	36	198	
Centre	59	223	
Droite	75	179	
Extrême droite	78	100	
Valeur : régulation de l'économie			V = .249***
Préférence à davantage d'Etat	38	186	
Avis mitigé	50	293	
Préférence à la dérégulation	69	312	
Valeur : différences de revenu			V = .227***
Préférence accordée à de grandes différences de revenu	76	122	
Avis mitigé	56	409	
Préférence : faible, voire aucune différence de revenu	42	278	
Confiance envers le gouvernement			V = .216***
Confiance	66	368	
Méfiance	43	369	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010.			

La décision de vote n'a pas seulement été influencée par les caractéristiques politiques, mais également par des facteurs socio- démographiques. L'âge, par exemple, a été d'une importance considérable pour le vote il est vrai que le modèle relationnel n'est pas linéaire, mais présente trois situations de vie différentes. Les ayants-droit jeunes qui sont d'une part plus fortement touchés par le chômage et d'autre part devraient subir de notables

diminutions de prestations suite à la révision ont majoritairement rejeté cet objet (63% de non). En revanche, les ayants-droit qui ont atteint l'âge de la retraite et ne sont donc plus concerné-es en tant que bénéficiaires de ces prestations ont clairement été favorables au renforcement des conditions à remplir pour toucher les prestations (67% de oui). Les autres catégories d'âge, qui ne sont pas touchées aussi fortement par le chômage que les jeunes, mais qui, au contraire des retraité-es, sont encore confrontées aux risques réels liés à l'emploi, ont toutes présenté un modèle de comportement de vote identique : le pourcentage de oui se situe entre cinquante et cinquante cinq pour cent – et donc au-dessous de celui des septuagénaires – mais est pourtant nettement plus élevé que celui des 18-29 ans si l'on considère uniquement les classes d'âge, le fait que les rentiers économes aient afflué en bien plus grand nombre aux urnes (59% de taux de participation) que les ayants-droit plus jeunes (17% de taux de participation) a en tout cas consolidé le oui à cet objet.⁴

L'analyse des relations entre l'évaluation de la situation économique individuelle et la décision va dans le même sens. Les personnes qui disent se trouver dans une situation financière difficile (réponses « correcte » et « mauvaise »), repoussaient majoritairement la révision, alors que celles qui s'imaginent être financièrement protégées (réponses « très bonnes » et « bonnes »), l'ont majoritairement approuvée. Les taux de participation de ces groupes se situaient dans un rapport proportionnel identique aux parts de oui et ont ainsi affaibli le camp des adversaires à cet objet.

Les personnes au chômage, resp. celles qui ont déjà été touchées par le chômage, ont refusé cet objet à hauteur de 57 pour cent.

⁴ Si les 18-29-ans avaient été aussi nombreux à participer que les plus de 70 ans, cela aurait conduit, dans notre échantillon, à une extrapolation des résultats de 51 pour cent de voix favorables et de 49 pour cent de voix opposées. Ce genre d'extrapolation émane de certaines suppositions, statistiquement guère vérifiables, et son caractère est donc peu affirmé. Toutefois il est certain que le résultat aurait été beaucoup plus serré si la participation des jeunes ayants-droit avait été plus forte.

Tableau 2.2 : Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales, en pour cent des votantes

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	54.2	823	
Age			V = .151**
18 à 29 ans	37	67	
30 à 39 ans	53	129	
40 à 49 ans	55	130	
50 à 59 ans	50	156	
60 à 69 ans	55	187	
70 ans et plus	67	156	
Concerné-e par le chômage actuellement ou par le passé			V = .116**
Oui	43	173	
Non	57	644	
Evaluation de la situation économique individuelle			V = .199***
Très bonne	63	149	
Bonne	58	480	
Correcte	40	159	
Mauvaise	(26)	(27)	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
[©] Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010.			

Perception

Parmi les différentes facettes de l'objet, l'augmentation des déductions salariales dominait dans la perception des sondé-es. A la question sur le thème de l'objet, 36 pour cent des participant-es se sont référé-es à l'aspect des recettes de l'AC. Le volet des dépenses (diminution des prestations) était uniquement prioritaire pour un petit quart (23%) des participant-es. La réponse de cinq pour cent des sondé-es englobait les deux aspects, parce qu'ils/elles étaient d'avis que l'objet avait prioritairement pour but de rééquilibrer les recettes et les dépenses. Les sondé-es qui répétaient le titre de l'objet (14%) ou qui s'exprimaient de manière générale sur l'AC (2%) n'ont donné aucune indication spécifique sur le contenu. Onze pour cent ne savaient pas (plus) quel était le sujet de la votation à laquelle ils/elles avaient participé.

Le fait que les pertes de salaire net pour la population active dominaient dans la perception du contenu de l'objet ne représentait en soi pas une bonne situation initiale pour les partisans. L'analyse montre toutefois que la décision ne dépendait pas des contenus liés à l'objet. Plus de la moitié (55%) des personnes qui liaient l'objet à l'augmentation des cotisations,

ont pourtant voté oui. Une tendance claire ne se manifeste que chez les personnes qui se souciaient de l'avenir financier de l'AC : presque deux tiers d'entre elles (74%) ont déposé un oui dans l'urne.

Tableau 2.3 : Perception des contenus, en pour cent des ayants-droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total % (n)	Participant·es % (n)	Non participant·es % (n)
Augmentation des déductions salariales	27 (408)	36 (191)	22 (216)
Diminution des prestations de l'AC	15 (232)	23 (121)	11 (110)
Révision de l'AC [répétition du titre]	11 (164)	14 (75)	9 (89)
Aspects du financement	4 (60)	5 (26)	4 (34)
Contribution de solidarité des hauts revenus	1 (15)	1 (6)	1 (9)
Autres	7 (101)	7 (36)	7 (65)
Fausse mention du contenu (fréquente confusion de l'AC avec l'AVS)	3 (41)	3 (14)	3 (28)
Déclarations d'ordre général	1 (15)	2 (8)	1 (7)
Ne sais pas	31 (473)	11 (60)	42 (410)
Total	100 (1510)	100 (538)	100 (969)

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation
 © Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010

Motifs du choix

Parmi les partisans, c'est essentiellement la garantie financière de l'AC qui a été déterminante. 41 pour cent des premières mentions concernaient ce motif. La lutte contre les abus, constamment citée lors de votations relatives aux œuvres sociales, a été mentionnée nettement moins souvent en première mention (13%). Dans ce contexte, il faut relever que, les aspects critiques de l'Etat social influencent beaucoup plus nettement la décision de vote en Suisse romande (part : 26%), le taux de chômage y étant systématiquement plus élevé qu'en Suisse alémanique (part de motifs concernant les critiques envers l'Etat social : 10%).

Les premières mentions citées par quatre pour cent des tenant·es du oui se rapportent à des aspects très spécifiques de l'AC. Parmi ceux/celles-ci, les déductions salariales plus élevées ont été nommées le plus fréquemment. Cette augmentation des frais accessoires du salaire – ainsi argumentent ces votant·es – serait tout à fait supportable, et c'est pourquoi ils/elles avaient déposé un oui dans l'urne. Ce qui, au premier abord, est surprenant, puisque les déductions salariales en elles-mêmes ne peuvent guère représenter un motif convaincant pour le oui. Manifestement elles ont pourtant été acceptées, parce que l'on espérait conférer ainsi une sécurité financière à l'institution sociale AC.

Interrogé-es sur les motifs de leur vote, une partie considérable des personnes ayant voté oui a fait des déclarations sans rapport avec le contenu. 31 pour cent se sont exprimé-es de manière très générale sur l'objet (« raisonnable »), huit pour cent ont indiqué comme motif principal avoir suivi les recommandations (en premier lieu le Conseil fédéral) et un autre cinq pour cent a été absolument incapable de citer un motif.

Chez les tenant-es du non, les réflexions relatives à la solidarité étaient prédominantes. Pour 38 pour cent d'entre elles, c'est la solidarité avec les personnes au chômage qui a principalement dicté leur choix et pour un autre 53 pour cent, ce motif arrive tout de même en deuxième position. Huit pour cent se sont défendus contre les diminutions de prestations de l'AC ou estimaient la contribution de solidarité des hauts revenus trop faible. Cinq pour cent ont cité comme premier ou second motif le fait qu'ils/elles étaient actuellement dépendants des prestations de l'AC et ont par conséquent refusé l'objet.

Quatre pour cent des personnes ayant voté non n'étaient pas satisfaites de la révision pour des motifs cependant très différents de ceux mentionnés plus haut : en effet, elles étaient d'avis que la contribution de solidarité était trop élevée (resp. même totalement superflue) ou alors que l'augmentation des déductions salariales n'était pas souhaitable.

Le pourcentage de motifs sans rapport avec le contenu est sensiblement le même dans le camp des tenant-es du oui que dans celui des tenant-es du non. 37 pour cent ont repoussé l'objet pour des motifs d'ordre général négatifs, six pour cent ont mis en pratique des mots d'ordre ou autres recommandations et un autre quatre pour cent a été incapable de citer un motif substantiel (part de premières mentions en %).

Tableau 2.4 : Motifs des votantes (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières men- tions en % (n)	Toutes les men- tions en % (n)
Personnes qui ont voté oui		
Assurer le financement de l'AC, réduire les coûts	41 (182)	66 (296)
Déclarations positives générales [« raisonnable », « équilibré »]	31 (137)	49 (217)
Aspects critiques de l'Etat social (« abus de l'AC », « paresseux »)	13 (56)	37 (164)
Recommandations (Conseil fédéral, partis, connaissances)	8 (33)	17 (74)
Recettes AC/restrictions des prestations AC [« l'augmentation des déductions salariales reste supportable », « en faveur d'une contribution de solidarité »]	4 (16)	20 (88)
Ne sais pas / pas de réponse	5 (22)	54 (242)
Total (personnes qui ont voté oui)	100 (446)	242 (1081)
Personnes qui ont voté non		
Aspects sociaux/ injustice sociale (« solidarité », « détérioration de la situation des chômeurs »)	38 (144)	91 (345)
Déclarations négatives générales (« mauvaise solution », « le status quo est bon »)	37 (138)	68 (258)
Contre les réductions des prestations ou pour des contribu- tions de solidarité encore plus élevées des hauts revenus	8 (30)	28 (105)
Contre les contributions de solidarité des hauts revenus, contre une augmentation des déductions salariales	4 (14)	8 (30)
Autres	1 (2)	3 (11)
Personnellement concerné-e	2 (9)	5 (18)
Recommandations	6 (24)	9 (34)
Ne sais pas / pas de réponse	4 (17)	49 (186)
Total (personnes qui ont voté non)	100 (377)	262 (988)
© Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010.		

Arguments pour et contre

Il convient tout d'abord d'observer que l'analyse du test des arguments a fourni un résultat global inhabituel. Car chacune des sept affirmations présentées a été majoritairement approuvée par les sondé-es, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'arguments pour ou contre. Mieux encore : tous les arguments contre ont rencontré une acceptation parfois nettement plus élevée que les arguments pour, bien que l'objet ait été accepté. Pourquoi les adversaires ont-ils/elles malgré tout perdu la votation ? Avant de répondre à cette question, observons d'abord les valeurs d'acceptation des différents arguments.

Un total de 57 pour cent de votant-es a approuvé l'argument selon lequel il existe toujours encore des cas d'abus au sein de l'AC. Il est toutefois étonnant de constater que les différences entre les personnes qui ont voté oui et ceux/celles qui ont voté non ne sont pas tellement importantes. Même si les partisans de la révision approuvaient davantage l'argument de l'abus (68%) que les adversaires (45%), la différence n'est finalement que de 23 point pour cent. L'abus dans les œuvres sociales est particulièrement thématiqué par l'UDC ; il n'est dès lors guère étonnant que ce soient essentiellement leurs partisans qui aient approuvé cet argument (83%). Toutefois, quatre sympathisant-es PS sur dix (41%) étaient du même avis.

Nous trouvons un modèle de comportement identique pour le second argument « pour », à savoir que la seule augmentation des déductions salariales ne résoudrait pas le problème financier à long terme et qu'il faudrait donc diminuer les prestations il est vrai que la consolidation des finances de l'AC par des diminutions de prestations n'a pas été aussi incontestée par les personnes qui ont voté non que par celles qui ont approuvé l'objet (acceptation : 73%), pourtant 38 pour cent d'entre elles considèrent cette mesure comme une nécessité. Indirectement, l'acceptation de cet argument est également une manière d'avouer que l'AC représente un « cas d'assainissement » (NZZ, 12 août 2009) dont il faut impérativement réduire la montagne de dettes.

Une faible majorité (52%) approuvait le fait que les jeunes adultes ayant encore peu cotisé à l'AC touchent moins d'indemnités en cas de chômage. Ici également, il est étonnant de constater à quel point les écarts entre les différents groupes de caractéristiques sont faibles. Les ayants-droit jeunes – les plus concernés par la prolongation des périodes de carence – répondaient par exemple à cet argument de manière identique aux ayants-droit plus âgés-es.⁵

Entre 78 et 81 pour cent des votant-es ont approuvé les arguments contre. Le soutien le plus important a été apporté à l'argument selon lequel, en période de difficultés économiques, l'assurance-chômage ne doit pas être démantelée. Parmi ceux/celles qui ont voté non, il ne s'en trouvait guère pour le contrer (6%) et même les personnes qui ont voté oui y ont été favorables sur le principe (72%). Le soutien à cet argument est très important, dans tous les groupes de caractéristiques politiques, tant chez les sympathisant-es du PS (91%) que chez les partisans des Verts (87%), mais également parmi les électeurs/électrices du PDC (76%), du PRD (76%) et de l'UDC (71%).

De même, seuls quelques votant-es (total 15%) ont trouvé peu plausible l'argument selon lequel on ne peut réduire les prestations sociales sur le dos des chômeurs si en même temps, les managers se voient verser des millions de francs de bonus. Même septante pour cent de ceux/celles qui ont finalement accepté cette révision ont exprimé une certaine indignation morale en approuvant cet argument.

⁵ 18–29 ans : 45%; 30–39 ans : 52%; 40–49 ans : 47%; 50–59 ans : 49%; 60–69 ans : 52%; plus de 70 ans : 58%.

Le troisième contre argument connaissait un sort identique : il postulait que plus le salaire est élevé, plus la contribution à l'AC en pour cent va en diminuant, ce qui est socialement injuste et favorise les « profiteurs ». Cet argument a également rencontré un large assentiment, tant auprès des personnes qui ont voté non (89%) qu'auprès de celles qui ont voté oui (70%).

L'argument selon lequel les communes et les cantons devraient combler la brèche financière lors du démantèlement de l'AC est celui qui a donné lieu au plus faible degré de polarisation. En effet, ce point de vue était partagé par 85 pour cent des personnes qui ont voté non et par 72 pour cent de celles ayant voté oui. Ces valeurs concordantes élevées indiquent que cet argument a été considéré en tant que facteur, mais qu'il n'a apparemment pas eu d'influence décisive sur le choix. Ce qui est également confirmé par le fait qu'il n'a pratiquement été cité spontanément par aucun de ceux/celles qui ont voté non.

Tableau 2.5 : Succès des arguments pour et contre auprès des votant-es en pour cent

Arguments pour		D'accord %	Pas d'accord %	Indécis %	Polarisation ^a %
Il y a toujours encore de nombreux abus dans l'assurance-chômage	Total	57	37	6	62
	Oui	68	27	6	
	Non	45	49	6	
Les problèmes de l'AC ne seront pas résolus par des déductions salariales toujours plus élevées. C'est pourquoi il faut également réduire les dépenses de l'AC	Total	57	36	7	68
	Oui	73	21	6	
	Non	38	54	8	
Les personnes qui n'ont que peu ou pas du tout cotisé à l'assurance -chômage, comme les jeunes adultes, doivent toucher moins d'indemnités	Total	52	43	5	68
	Oui	68	28	4	
	Non	34	61	5	
Arguments contre		D'accord %	Pas d'accord %	Indécis %	Polarisation ^a %
En ces temps de difficultés économiques, l'assurance-chômage ne doit pas être démantelée	Total	81	16	3	60
	Oui	72	25	3	
	Non	92	6	2	
Il n'est pas juste de diminuer les prestations sociales des chômeurs alors que les managers reçoivent des millions de francs de bonus	Total	80	15	6	59
	Oui	70	22	8	
	Non	92	6	3	
Plus le salaire est élevé, plus la contribution à l'AC en pour cent diminue il s'agit d'une injustice qui favorise les profiteurs	Total	78	17	5	59
	Oui	70	24	7	
	Non	89	8	3	
Un démantèlement de l'assurance-chômage aura pour conséquence une augmentation des coûts pour les communes et les cantons	Total	78	16	6	57
	Oui	72	22	6	
	Non	85	9	6	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 57% de tous/tes les votant-es (68% des personnes qui ont voté oui ; 45% de ceux/celles qui ont voté non) étaient d'accord avec le premier argument, 37% (27% des personnes qui ont voté oui et 49% de ceux/celles qui ont voté non) l'ont rejeté et 6% (6%; 6%) n'ont pas pu se décider. n Total des votant-es qui ont répondu = 823 (pondéré).</p> <p>^a Il y a polarisation d'un argument lorsque celui-ci divise les votant-es. L'indice de polarisation est élevé quand un argument pour recueille un soutien massif de la part de ceux/celles qui ont voté oui, et en même temps, un rejet important de la part de ceux/celles qui ont voté non. Inversement, lorsqu'un argument est plébiscité par les votant-es de tous bords ou qu'il est rejeté dans une proportion identique, l'indice de polarisation sera modéré. Celui-ci se calcule de la manière suivante (pour un argument pour) : $(\% \text{ d'acceptation parmi ceux/celles qui ont voté oui}) * 100 / (\% \text{ d'acceptation parmi les personnes qui ont voté oui} + \% \text{ de refus parmi les personnes qui ont voté oui}) + ((\% \text{ de refus parmi les personnes qui ont voté non}) * 100 / (\% \text{ d'acceptation parmi les personnes ayant voté non} + \% \text{ de refus parmi ceux/celles ayant voté non})) / 2$.</p> <p>[©] Université de Zurich / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 26 septembre 2010.</p>					

Pourquoi les adversaires de cet objet ont-ils/elles perdu cette votation malgré des arguments de toute évidence convaincants ? Nous avons exploré cette piste en comparant le groupe des personnes qui présentaient une tendance de vote négative selon le contenu⁶, mais qui ont tout de même voté « oui », avec celles qui présentaient également une tendance au « non », mais avaient finalement déposé un oui dans l'urne. Cette comparaison montre que, dans le groupe qui, au niveau de l'argumentation, penchaient pour un non, mais avaient malgré tout voté « oui », on trouve un nombre relativement élevé de sympathisant-es des partis bourgeois (3-10 points pour cent au-dessus de la moyenne du groupe de contrôle), de personnes faisant confiance au gouvernement (+20 points pour cent), de personnes financièrement à l'abri (+6 points pour cent) et d'autres personnes pour qui cet objet ne présentait pas une trop grande importance il est vrai que ces résultats n'expliquent pas à eux-seuls les motifs de ce groupe de votant-es, mais ils montrent que les recommandations des partis, celles du gouvernement et la situation personnelle en matière de risques ont joué un rôle important au moment du choix et que ces éléments ont permis, au moins en partie, d'inverser vers un « oui » une tendance de vote plutôt négative. Cela est également confirmé par le fait que ce groupe de votant-es a indiqué deux fois plus souvent les recommandations comme motif de vote (10%) que le groupe qui a voté oui (4%).

En outre, on ne peut exclure qu'un argument « pour » spécifique ait eu un poids particulier pour ce groupe de votant-es et ait finalement exercé une influence plus forte que toutes ces réflexions « contre » mises ensemble et pourtant également considérées comme correctes il est possible que « l'argument de l'assainissement » ait eu ce genre de valeur. Dans une analyse multivariable, il exerce l'influence relative la plus forte sur le choix de vote⁷, a souvent été indiqué comme motif du choix et présente aussi le degré de polarisation le plus élevé de tous les arguments. On pourrait résumer la position de base de ces votant-es comme suit : l'AC doit être financièrement assainie, même si le moment est mal choisi et que ce projet paraît injustifié au regard des millions de bonus versés.

⁶ Par tendance de vote selon le contenu, nous entendons une prédisposition à voter en fonction des réponses aux arguments. A cet effet, tous les arguments ont été recodés dans le sens d'un soutien et d'une opposition aux autorités. Ensuite les valeurs +2 et +1 ont été attribuées aux sondé-es qui étaient tout à fait, resp. plutôt d'accord avec le point de vue des autorités. En revanche, ceux/celles qui n'étaient pas d'accord avec ledit point de vue se voyaient imputer les valeurs -1 et -2. Les sondé-es qui n'avaient aucune opinion obtenaient la valeur 0. Nous avons donc obtenu une échelle pour les arguments qui allait de -12 à +12 (pour six arguments, le contre-argument 3 n'ayant pas été pris en compte dans cette analyse). Les sondé-es qui obtenaient la valeur minimale -12 argumentaient en opposition avec les autorités pour tous les arguments, alors que les personnes dont la valeur maximale est de +12 étaient du côté du Conseil fédéral pour tous les arguments. En revanche, la valeur 0 indique une ambivalence très élevée (les arguments pour et contre ont été approuvés de manière sensiblement identique). Ainsi les sondé-es qui obtenaient une valeur négative présentaient une tendance au « non » selon le contenu, alors que les personnes qui obtenaient des valeurs positives présentaient une tendance à voter « oui » selon le contenu.

⁷ Lorsqu'on réalise une régression logistique en prenant la décision comme variable dépendante et les arguments comme variables indépendantes, il s'avère que le second argument « pour » a l'influence relative la plus importante.

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours de 14 jours qui ont suivi la votation populaire du 26 septembre 2010. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué depuis le domicile de nonante enquêteurs/ enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préliminaire. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondé-es pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1511 personnes, dont 53 pour cent émanent de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et vingt pour cent de Suisse italienne. Seule une partie de l'enquête a été réalisée avec les personnes n'ayant pas participé à la votation. Le taux de refus s'est élevé à 79 pour cent ; cela signifie que 21 pour cent des enquêtes prévues initialement ont pu être réalisées et utilisées.

La représentativité démographique est largement garantie.⁸ Les écarts dans les classes d'âge et le sexe s'élèvent au maximum à 3,4 pour cent, ce qui – exception faite de la catégorie d'âge des 41–65 ans – se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage. Comme toujours, les participant-es au vote sont surreprésenté-es (+24%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Les rapports de votation relevés dans le sondage ne diffèrent que de 0,2 points pour cent du résultat effectif. Cela vaut approximativement aussi pour l'évaluation détaillée de la Suisse alémanique (+0.7) et de la Suisse romande (-2.6). Toutefois, au Tessin, la différence entre la part de oui relevée et la part effective (-23.0) se situe en-dehors de la marge d'erreur de l'échantillonnage.

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour certains calculs concernant la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté oui et non, resp. des participant-es et des non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1511 personnes) donne une marge d'erreur de +/- 2,5 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par exemple pour les 820 votant-es dans la présente analyse, cette marge augmente à +/- 3,4. Lorsque l'écart

⁸ Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al. : rapport technique relatif à l'analyse VOX du 26 septembre 2010, gfs.bern, 12 octobre 2010.

P.P.

3001 Berne

entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreurs diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à +/- 3,1). La prudence est toujours de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreurs plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement compatibles entre elles, puisque l'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.